

I- PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE.

1- Rappel du texte officiel : arrêté du 19 avril 2013, articles 7 et 8, annexe 1A

L'ensemble de l'épreuve du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

Epreuves d'admissibilité. Epreuve écrite de français

Le cadre de référence de l'épreuve est celui du programme pour l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles qui nécessitent un enseignement maîtrisé de ce programme. Le niveau attendu correspond à celui exigé par le maître de ce programme de collège. Les épreuves d'admissibilité portent sur le français et les mathématiques. Certaines questions portent sur le programme et le contexte de l'école primaire et nécessitent une connaissance approfondie du cycle d'enseignement de l'école primaire, des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des contextes de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue ; elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et à analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

L'épreuve comporte trois parties :

1. La production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires.

2. Une partie portant sur la connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique) ; le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

3. Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français, choisis dans le cadre du programme de l'école primaire qu'ils aient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuel scolaire, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

L'épreuve est notée sur 40 points : 11 pour la première partie, 11 pour la deuxième et 13 pour la troisième ; 5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : quatre heures.

2- Commentaire de l'énoncé de cette troisième épreuve.

Il est donc demandé de faire l'analyse d'un ensemble de documents pédagogiques, qui peuvent se présenter sous trois formes, celle d'une page de manuel ou d'une fiche de travail destinée aux élèves, celle d'un document d'accompagnement destiné aux enseignants, ou celle d'une production d'élève, ces trois formes pouvant être réunies ou non dans le dossier proposé.

Faire l'analyse de cet ensemble, c'est dégager les présupposés théoriques qui les sous-tendent.

Il s'agit donc ici de vérifier, d'une part, vos connaissances théoriques et d'autre part, votre capacité à en retrouver les applications dans une pratique concrète de classe. On appelle cette activité : « avoir théoriser une pratique pédagogique ». Elle correspond aux points 3 et 4 du référentiel de compétence professionnelle de métier du professeur et de l'Education (juin 2013 CSE)

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
- Connaître les processus d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
- Tenir compte des trois dimensions : cognitive, affective et relationnelle, de l'enseignement et de l'action éducative.
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves et de leurs savoirs déjà-là.
- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.
- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

En fait, et pour dire les choses de façon plus nette, analyser une pratique, c'est retrouver dans cette pratique les données théoriques de la recherche scientifique concernant trois domaines :

* Celui des processus d'apprentissage : comment se passe l'acte d'apprendre ?

* Celui du fonctionnement de l'enfant qu'est l'élève : à quelles conditions un enfant peut-il apprendre ?

* Celui des contenus d'enseignement : que disent les recherches sur les contenus que les élèves ont à apprendre en français ?

Il est aisé de dégager les conditions de réussite à une telle épreuve :

* Avoir des connaissances solides sur les théories en présence concernant ces trois domaines, et sur les points de débat.

* S'être entraîné à repérer ces théories dans les pratiques effectives des classes, à travers les manuels, les démarches utilisées en classe, les activités demandées aux élèves, les modes d'évaluation de leurs productions.

Le support de cours est donc organisé autour de ces deux conditions : on y trouvera un cours sur chacun de ces domaines et des exemples de dossiers, avec l'analyse qu'on peut en faire.

Mais la première des connaissances indispensables est celle des textes officiels qui dirigent votre futur métier. Ils sont nouveaux depuis l'an dernier.

Voici, dans leur intégralité, ceux qui concernent le français, pour chacun des trois cycles. A noter que ceux-ci sont organisés de façon un peu différente de ce qu'ils étaient auparavant :

Le cycle 1 correspond aux trois années de l'École Maternelle (le texte officiel le concernant est placé en début du chapitre sur l'École Maternelle) :

Le cycle 2, couvre les trois années du CP et des deux CE

Le cycle 3, intègre aux deux dernière années du primaire, ma première du collège : CM1,CM2 et 6^{ème} .

Il nous a semblé plus efficace d'intégrer les commentaires dans le texte même, sous forme d'un surlignage accompagné d'une note de bas de page.

Dans ces notes, revient à plusieurs reprises le mot de « progrès ». Ce mot n'a pas grand sens, si l'on ne précise pas en quoi et par rapport à quoi, il y a progrès. Je précise donc que, pour nous, il y a progrès, en pédagogie, si les pratiques conseillées sont cohérente avec les données actuelles des sciences qui concernent l'enseignement : la psychologie des enfants, celle de l'apprentissage, et la linguistique, puisqu'il s'agit du français. Les affirmations et préconisations des précédents programmes (2008) étaient souvent en contradiction formelle avec ces travaux.

II- LES NOUVEAUX TEXTES OFFICIELS.

Les textes concernant l'école maternelle se trouvent en tête du cours sur ce sujet
Dans le texte, les passages en grisé suivis d'une note, sont commentés par le professeur :
ils sont donc à retenir !

2- Programmes 2016 pour le cycle2.

Les textes qui suivent appliquent les rectifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française, approuvées par l'Académie française et publiées par le Journal officiel de la République française le 6 décembre 1990.

Volet 1 : Les spécificités du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2)

Apprendre à l'école, c'est interroger le monde. C'est aussi acquérir des langages spécifiques, acquisitions pour lesquelles le simple fait de grandir ne suffit pas. Le cycle 2 couvre désormais la période du CP au CE2, offrant ainsi la durée et la cohérence nécessaires pour des apprentissages progressifs et exigeants. Au cycle 2, tous les enseignements interrogent le monde. La maîtrise des langages, et notamment de la langue française, est la priorité.

Au cycle 2, les élèves² ont le temps d'apprendre³. Les enfants qui arrivent au cycle 2 sont très différents entre eux. Ils ont grandi et ont appris dans des contextes familiaux et scolaires divers qui influencent fortement les apprentissages et leur rythme. La classe s'organise donc autour de reprises constantes des connaissances en cours d'acquisition et si les élèves apprennent ensemble, c'est de façon progressive et chacun à son rythme. **Il s'agit de prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de certains élèves⁴** (élèves allophones nouvellement arrivés, en situation de handicap, éprouvant des difficultés importantes à entrer dans l'écrit, entrant nouvellement à l'école, etc.) qui nécessitent des aménagements pédagogiques appropriés.

Au cycle 2, le sens et l'automatisation se construisent simultanément. La compréhension est indispensable à l'élaboration de savoirs solides que les élèves pourront réinvestir et **l'automatisation de certains savoir-faire est le moyen de libérer des ressources cognitives pour qu'ils puissent accéder à des opérations plus élaborées et à la compréhension⁵.** Tous les enseignements sont concernés. En mathématiques par exemple, comprendre les différentes opérations est indispensable à l'élaboration de ces savoirs que les élèves réinvestissent. En parallèle, des connaissances immédiatement disponibles (comme les résultats des tables de multiplication) améliorent considérablement les capacités de « calcul intelligent », où les élèves comprennent ce qu'ils font et pourquoi ils le font. En questionnement du monde, la construction des repères temporels répond à la même logique : leur compréhension liée à un apprentissage explicite permet progressivement de les utiliser spontanément.

² Dans le texte qui suit, le terme « élève(s) » désigne indifféremment les filles et les garçons scolarisés.

³ Notamment la lecture ! Pas question que l'on considère cet apprentissage comme terminé au CP !!

⁴ En n'oubliant pas que chaque élève a des besoins particuliers, puisqu'il arrive avec des « savoirs-déjà-là » différents

⁵ C'est un raisonnement hautement discutable, notamment au plan psychologique.